



Sessione di u 20 di marzu di u 2023
Session du 20 mars 2023

Decisione N° 2023-12
Décision N° 2023-12

Cumunicazione à puntu di a sparghjera di a Fibra nantu à i territorii
Communication sur le déploiement de la fibre dans les territoires

L'an deux mille vingt trois, le 20 mars, la Chambre des Territoires convoquée le 8 mars 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, GIOVANNANGELI Gilles, MARIOTTI Marie Thérèse, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MORGANTI Jean Toussaint, MOSCA Paola, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, SAVELLI Pierre, VINCIGUERRA Alexandre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à VINCIGUERRA Alexandre
BASTIANI Angèle à PONZEVERA Juliette
COGNETTI TURCHINI Catherine à MARIOTTI Marie Thérèse
FAZI Bianca à MAUPERTUIS Marie Antoinette
GIUSEPPI Jean à CECCALDI Attilius
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola
LUCIANI Antonia à MAUPERTUIS Marie Antoinette
PAOLINI Julien à MOSCA Paola

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

DOMINICI Jean, MATTEI Flora, PANZANI Jean Paul, SBRAGGIA Stéphane

Etaient absents : Mme et MM.

ANGELINI Jean Christophe, ARENA Jean Baptiste BERTOLOZZI Paul Antoine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean Jacques, LE BOMIN Vanina, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, NICOLAI Marc Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-12, relatif à la communication sur le déploiement de la fibre dans les territoires.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

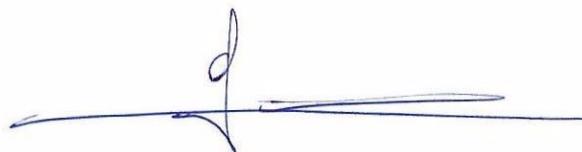
À l'unanimité des membres présents

PREND ACTE de la présentation de l'état d'avancement du déploiement de la fibre sur le territoire insulaire par le Président du Conseil exécutif et les services concernés.

PROPOSE :

- L'organisation d'un audit sur l'état des lignes enterrées et des lignes aériennes dans ce domaine ;
- La communication ultérieure d'un calendrier actualisé ;
- Une coordination des différents intervenants, organisée par la Collectivité de Corse ;
- La mise en place d'un guichet unique à destination des communes avec des interlocuteurs identifiés et un service de « hot-line » ;
- La prise en compte dans le programme de la question de l'entretien du réseau dès lors que le déploiement de la fibre aura été finalisé.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni